



## MOYEN AGE

FRANCE, XV<sup>e</sup> SIÈCLE. — L'ARTILLERIE. — ARMES DIVERSES.

LA GRANDE ET LA PETITE GARDE DU CORPS DU ROI.

	1		2
3	4	5	6
7	8	9	10

La poudre à canon, découverte au treizième siècle et appliquée dès cette époque aux *canons* et *bombardes*, le fut dans le quatorzième siècle aux *bombardelles* ou *coulevrines* à main par les Vénitiens ; dans le quinzième, aux *arquebuses* et aux *mousquets* à mèche sans ressort par les Allemands ; aux *mortiers* à bombes et aux *mines* par les Italiens. Le nom d'*artillerie* est resté à la partie du matériel de guerre qui comprend les canons, etc. ; celui d'*artilleur*, au militaire employé au service de l'artillerie ; mais on employait le mot d'*artillerie* avant l'invention des armes à feu. Les *artilliers* ou artilleurs étaient ceux qui fabriquaient les *engins* et les armes de guerre.

Si l'on trouve jusque dans l'antiquité une première connaissance des mélanges grossiers de soufre, de charbon et de salpêtre et quelques emplois de ces mélanges comme matières incendiaires (les Romains connaissaient les fusées et les serpenteaux et savaient les diriger pour communiquer l'incendie), ce n'est qu'au treizième siècle que l'on vit substituer au *pulvérin*, poudre pilée et réduite en molécules très petites, employée dès le dixième siècle, mais seulement comme substance fusante, la *grenaille* qui constitua la poudre à canon proprement dite, en donnant à cette composition un effet dynamique régulier et une force pénétrante.

C'est au commencement du quatorzième siècle qu'à la suite de cette découverte on vit apparaître en Occident, non plus les fusées, les lances à feu bonnes pour incendier, à peu près inoffensives dans les batailles rangées, mais les *quenons*, *canons*, du nom presque universellement adopté, dès le principe, pour désigner les bouches à feu de la nouvelle invention. Pendant la première moitié du siècle, les canons furent de petit calibre, les projectiles qu'ils lançaient étaient des carreaux, de la famille du carreau de l'arbalète, mais de forte dimension et que l'on appelait *traits à poudre* ; leur hampe était maintenue dans l'axe de la bouche à feu par des rondelles de cuir du calibre de la pièce, placées perpendiculairement à son axe.

Puis on s'occupa d'augmenter le calibre des bouches à feu ; à partir de 1354, on emploie les termes de *petits* et *gros canons*. C'est vers le milieu du quatorzième siècle que l'on place les travaux du moine Berthold Schwartz, qui n'inventa pas plus la poudre que ne l'aurait fait Roger Bacon au treizième siècle. Le mérite du moine allemand serait d'être réellement l'inventeur de la grosse artillerie.

C'est alors que l'on vit les bombardes, faites de lames de fer frettées, envoyant des boulets de pierre, de bronze

ou de plomb, souvent énormes. Peu maniables, ces gros canons paraissent avoir surtout servi à la défense et à l'attaque des places. Les engins à feu employés, dit-on, en rase campagne, pour la première fois, par les Anglais à la bataille de Crécy, en 1346, ne lançaient que des traits à poudre.

Les premiers canons étaient de longs tubes ouverts par les deux bouts et formés de douves de fer, renforcées de distance en distance par des anneaux. Ils se chargeaient par la culasse au moyen d'une boîte séparée du corps de la bouche à feu, proprement dite. Cette boîte s'y adaptait à l'aide d'un large anneau et d'une sorte d'étrier à queue; elle était percée d'un canal étroit qui servait à mettre le feu à la charge.

Quoique l'on trouve en usage, comme synonymes, les termes *grand canon* et *bombarde* à l'époque où le calibre des pièces augmente, le mot de *bombarde* paraît devoir s'appliquer surtout aux bouches à feu courtes, à fort calibre, dont le tir se faisait sous certains angles prononcés, comme celui de nos mortiers. Au quinzième siècle, les pièces de siège, excessivement pesantes et d'un calibre énorme, étaient employées ainsi au tir parabolique ou au tir de plein fouet. La plupart de ces canons, bombardes, serpentines, basilics, courtauds, étaient en cuivre et se chargeaient, comme on vient de le voir, avec la *boîte à canon*, introduite dans la pièce par la culasse. On se servait de cuillers en fer blanc pour introduire la poudre dans la boîte ou *chambre*, et d'un tampon ou *copon* de bois pour la refouler. Le feu se mettait au moyen d'une tringle de fer dont on rougissait une des extrémités. Outre le grand canon et la bombarde, les désignations se multipliant dès le quinzième siècle, on trouve : le *veuglaire*, de force inférieure, long, se chargeant par la culasse, tirant de plein fouet; le *crapeaudeau*, de dimensions *moindres* que celles du veuglaire, se chargeant et tirant de même; les *coulevres*, *coulevrines*, *coulevrines*, longues et de petit calibre, se chargeant par la bouche; la *serpentine*, de ce même genre, mais encore plus faible.

Les projectiles étaient des boulets en pierre pour la grosse artillerie; ces boulets, qu'on appelait *pierres à canon*, pesaient jusqu'à 90 kilogrammes. Pour l'artillerie de petit calibre, les projectiles qui succédèrent aux carreaux furent en plomb; ces balles, que l'on désignait sous le nom de *plommées* ou *plombets*, pesaient au plus trois livres. Les veuglares et les pièces de calibres inférieurs étaient montés sur des affûts à roues. Les grosses bombardes s'encastrent dans des affûts grossièrement taillés, assemblage de madriers qu'on nommait *charpenterie*, et que l'on retrouve jusqu'au seizième siècle. Une sorte d'auge en bois, portant à la partie antérieure un encastrement circulaire, recevait la pièce dont la culasse s'appuyait sur le madrier qui formait la partie postérieure de cette auge : quatre anneaux, placés sur les madriers des côtés, facilitaient la manœuvre. De fortes brides en fer maintenaient solidement la pièce sur sa charpenterie. Le dessous des madriers de côté, les *flasques*, légèrement arrondis, permettaient de pointer en se servant de coins et de leviers. Le tout portait simplement à terre.

C'est sous Louis XI que l'état plus avancé des arts métallurgiques permit de fabriquer des boulets en fonte de fer qui, avec des calibres inférieurs à ceux des boulets en pierre, produisirent des effets bien supérieurs. Le canon fut fait de bronze pour résister à l'augmentation de la charge de poudre et à l'emploi des nouveaux projectiles, et cependant les dimensions de la pièce étaient réduites. En même temps, on trouvait le *tourillon*, et désormais le canon fut lié à son affût d'une manière intime.

La coulevrine ou coulevrine à main, dont le nom se retrouve souvent dans les écrits de la première moitié du quinzième siècle, est la première arme à feu portative sur laquelle on ait des données certaines. Cependant elle n'est pas le véritable fusil primitif; la coulevrine, qui lançait des *traits à poudre*, que la longueur de son canon et de sa monture sur bois firent assimiler à la coulevrine d'artillerie à laquelle elle dut son nom, avait été précédée par le *canon à main*, arme de toute autre contexture, canon très court, adapté au bout d'un manche de bois ou d'une tige de fer, comme une fusée au bout de sa baguette. C'est le canon à main qui fut employé pendant presque toute la durée de la guerre avec les Anglais. L'un des exemples connus du canon à main représente cette arme aux mains d'un cavalier qui l'ajuste en la posant sur une fourchette accrochée à l'arçon de la selle. Quant aux *scolpos* (plus tard *sclopeti*, *escopettes*), ces armes de petit calibre, contemporaines du canon



MOYEN-AGE

MIDDLE AGES

MITTELALTER.



IMP. FIRMIN DIDOT et C<sup>ie</sup> PARIS

Urrabiétta lith.

veloppement de l'artillerie, qui coïncide avec l'invention du papier de linge, de l'imprimerie, et avec la vulgarisation de la boussole, date seulement de la seconde partie du quinzième siècle.

N<sup>os</sup> 9 et 10. — *Crénequinier et homme d'armes de la grand'garde du corps du roi Charles VII.*

Les *sergens d'armes* ou *sergens à masse*, que Philippe-Auguste avait chargés de veiller nuit et jour sur sa personne, subsistèrent jusqu'au règne de Charles VI. On licenciait alors cette garde du corps, dite grand' garde, au retour des expéditions. A la bataille de Rosebecque, celle de Charles VI était de quatre cents hommes d'armes.

Ces gardes prenaient le nom des armes qu'ils portaient, et, comme ils quittèrent la masse pour prendre l'arc, ils furent aussi appelés *archers*. Le *crénequin* ou *cranequin* était une espèce d'arbalète dont on se servait à cheval : le *crénequinier* était le cavalier qui en était armé. Les *lanciers* étaient les hommes d'armes pourvus de la lance, comme le n<sup>o</sup> 10. C'est Louis XI qui, en 1474, établit une compagnie de cent lanciers pour sa garde, appelés depuis au bec-de-corbin. Le bec de faucon était alors un marteau de fer à long manche qui, au lieu de panne, avait un croc robuste. Chacun de ces cent gentilshommes devait avoir un homme d'armes et deux archers. Depuis il déchargea ces lanciers de l'obligation d'entretenir deux archers chacun; mais il prit ces deux cents archers, et en créa la *petite garde* de son corps.

Charles VII à son entrée à Rouen, en 1449, était suivi de sa grand' garde, archers et crénequiniers de cent à six-vingts, portant, selon Mathieu de Coussy, « des hoquetons sans manches, de vermeil, de blanc et de vert, tout chargés d'orfèvrerie, ayant leurs plumes sur leurs salades de mesmes couleurs que dessus et le tout encore pour la grand'garde du roy, trois cents lances qui avoient sur leurs salades chacun une cornette de taffetas vermeil à un soleil d'or ». Le soleil d'or était la devise de Charles VII, et, d'après Jacques Duclercq, les lances elles-mêmes étaient ornées de « panonceaux de satin vermeil à un soleil d'or ». La croix blanche était l'enseigne nationale, opposée à la croix rouge des Anglais, pendant la guerre de cent ans.

N<sup>os</sup> 6 et 7. — *Archer et arbalétrier.*

L'institution des francs-archers, datant de 1448, fut un complément des ordonnances royales de 1439-1445, créant une armée régulière. (Voir au sujet de cette institution la notice de la pl. Europe, moyen-âge, ayant pour signe la Raquette, et dans cette planche le franc-archer et l'arbalétrier tendant son arme.)

Il y avait des arbalétriers parmi les francs-archers; l'arbalète était aussi l'arme principale des compagnies d'infanterie soldée qu'on entretenait pour la garde des places fortes, ou qu'on levait en temps de guerre.

L'arbalétrier tendait son arme avec une sorte de treuil à *poulies* appelé *moulinet*, ainsi qu'on le voit dans la planche citée, ou il y employait une courroie terminée par un crochet qui se portait à la ceinture; cet appareil que l'on voit ici se nommait *baudré* ou *baudréer*. Les traits, *quarreaux*, *viretons*, *raillons*, étaient renfermés dans une trousse de cuir ou dans un *carcas*, carquois de peau de *taisson*, blaireau. Dès le douzième siècle, l'arbalète était munie de l'étrier pour passer le pied et faciliter ainsi le tirage de la corde. C'était le pied droit dont on se servait en retournant la noix de son côté et en logeant la corde de l'arc dans le crochet de tirage; une pesée exercée sur l'étrier par le relèvement des reins amenait la corde dans l'encoche de la noix. De la main gauche on saisissait l'arbrier, de la droite, pour dégager l'arme, le bout de la courroie à laquelle le crochet était fixé. A la fin

du quatorzième siècle on bandait encore l'arbalète de cette manière; le crochet des arbalètes de chasse était simple, celui des arbalètes de guerre, qui avaient plus de puissance, était double. Le crochet paraît avoir remplacé le *piéd de biche* pour bander l'arc de l'arbalète; cependant, on retrouve en usage le pied de biche vers le commencement du quinzième siècle. Quant au *tour* ou *moufle*, le treuil à poulies appelé aussi *moulinet*, qui précède le *cry*, le dernier et le plus puissant mécanisme adopté, ce procédé n'apparaît dans les peintures que vers 1425.

L'arbalète portait souvent un crochet qui permettait de la suspendre derrière la ceinture. Ce crochet long, dans le sens de l'arbrier, était à la hauteur de l'arc. Le *cranequin*, selon Penguilly l'Haridon, ne serait autre que le pied de biche dont se servaient les arbalétriers à cheval, pour lesquels il était impossible de bander une arbalète à tour, ce qui était le propre de l'*arbalète à pié*, l'arme à étrier. Cependant Viollet-le-Duc, s'appuyant sur Du Cange, pense qu'au commencement du quinzième siècle on donnait aussi le nom de cranequin à la moufle.

Les épaules et les jambes de l'arbalétrier n'étaient pas toujours armées. C'est vers 1320 qu'il revêtit la brigandine. D'après les statuts du Dauphiné promulgués en 1474, sous le dauphin, depuis Louis XI, les arbalétriers devaient avoir « arbalestes et traictz, c'est assavoir la trousse et dix-huit traictz, estre armés de brigandines bonnes et suffisantes, salades sans visières, dagues, espées, gorgerins, hoquetons de gros drep dessus avec la livrée du Dauphin, pourpoint, chausses, et bonnet blanc sous la salade. » Cette ordonnance avait pour but de modérer les excès de l'armement défensif et offensif dont se surchargeaient les hommes de pied, les gens de la milice roturière, les *francs-taupins*, comme les appelaient les nobles avec moquerie. Les francs-archers, parmi lesquels sont compris les arbalétriers, ce nom venant de leur exemption de la taille, étaient, en effet, singulièrement chargés : d'une salade à visière un peu échancrée du côté droit pour leur permettre d'asseoir à l'aise l'arbrier de l'arbalète, de pièces d'armures, pansière ou demi-cuirasse, placard ou plastron, gorgerins, etc., de longues brigandines à hauts collets, et, sans compter le pavois, l'arbalète et la trousse de ses carreaux, de la pique avec l'épée. Trouvant qu'avec la brigandine il leur fallait porter « beaucoup de choses que un homme seul et à pied ne peut faire, » Louis XI ordonna que les francs-archers fussent tous dorénavant habillés de *jacques*. Le nom du bailliage ou une devise distinctive était brodé sur le jacquet qui devait être de cuir de cerf, doublé de vingt-cinq ou trente toiles déliées, avec le collet et les manches de même. Ces jacques se laçaient par devant et se portaient par-dessus un pourpoint sans manches ni collet, de deux toiles seulement. La salade devait être sans visière, et, avec la dague, l'archer avait une de ces *espées de passot assez languettes, roides et transchantes, qui s'appellent espées bastardes*; on pouvait porter le bouclier, c'est-à-dire, le pavois. La trousse était la trousse *empanée*, couverte d'une *peune* ou peau cirée; malgré ces prescriptions, sur la fin du règne de Louis XI, les francs-archers avaient repris leur ancien armement, salades à visières, pièces d'armures, longues brigandines, etc. D'ailleurs l'infanterie nationale des francs-archers, devenue suspecte à la politique défiante de Louis XI, dut interrompre le cours de ses services vers 1480, où il lui fallut céder la place à des fantassins suisses et allemands, parmi lesquels on recruta, à cette époque, le plus grand nombre des coulevriniers.

Les corps d'archers se recrutaient en France dans les classes inférieures, vilains, artisans, petits bourgeois. Ils étaient organisés par les communes; mais comme l'établissement des communes fut longtemps peu encouragé

à main et de la couleuvrine, ce n'étaient pas des engins à feu portatifs, proprement dits : on les employait en les plaçant en certain nombre sur une sorte d'affût à roues, dont l'ensemble était nommé *ribeaudequin*. On mettait cet appareil sur un chariot ou même sur une bête de somme. En France, on appelait ces espèces de mitrailleuses, des *jeux d'orgues*. Les Italiens nommaient encore ces petites pièces montées sur pivot, *moschetti*, d'où le mot *mousquet* nous est resté.

Une couleuvrine à main du Musée d'artillerie de Paris offre un canon de fer forgé de 87 cent. de long, dont le calibre est de 22 mill. La poudre d'amorce se plaçait dans un petit calice au centre duquel la lumière était percée. Quelquefois un simple épaulement recevait et préservait la poudre. On mettait le feu au moyen d'une mèche. Le canon était lié à un fût de bois par des brides en fer ou des liens en corde. On se servait à cheval de la couleuvrine en l'appuyant sur une fourchette tenant au pommeau de la selle, et il semble probable que les gens de pied furent munis également de la fourchette comme les arquebusiers qui succédèrent aux coulevriniers. Tant que les fantassins n'eurent pas cette fourchette, il fallut deux hommes pour le service de la couleuvrine à main ; l'un portait l'arme sur son épaule, l'autre la pointait ; l'un ou l'autre y mettait le feu.

Les artilleurs et le gros canon représentés ici, ainsi que les coulevriniers, sont tirés des *Monuments de la monarchie française*, par Moutfaucou, des manuscrits de Froissart et de Monstrelet, des tapisseries et toiles peintes de la ville de Reims. L'appareil et les gens sont du temps de Charles VII. Le *manteau* de fortes planches, les grands pavois à œillère, à l'abri desquels le canonnier met le feu à sa bombarde, sont des préservatifs utiles contre les carreaux de l'arbelète, mais qui durent disparaître avec les perfectionnements de l'artillerie. Ils prouvent qu'à cette époque la grosse artillerie était encore de peu de portée.

En France les progrès des armes à feu, et particulièrement des armes à feu portatives, furent d'abord très lents, contrariés qu'ils furent par les défiances de la chevalerie, qui fut bien obligée d'accepter la grosse artillerie sans laquelle il n'était pas possible de défendre ou de prendre une place, mais qui voyait d'un mauvais œil les armes à feu de main se propager parmi les gens du peuple des communes, cette *ribaudaille* d'artisans, de fantassins, pour laquelle elle affectait tant de mépris, qu'en plus d'un cas elle avait préféré d'être écrasée par l'ennemi plutôt qu'être sauvée par elle. De leur côté, les arbalétriers et les archers, dont les compagnies puissantes jouissaient de privilèges étendus, ne se montraient pas plus disposés que les chevaliers à voir substituer à leur armement de nouveaux engins.

Ce furent les communes, dont les troupes n'étaient pas encore aguerries pour tenir les champs et constituer des armées, mais qui, avec de l'artillerie, tenaient bon derrière leurs murailles, qui contribuèrent à perfectionner de jour en jour les engins à feu. Le progrès ne pouvait d'ailleurs se produire que dans ces centres d'artisans, puisque, selon un usage constant pendant le moyen âge, et toujours le même à l'origine de l'artillerie, les engins de guerre n'étaient fabriqués que par des ouvriers pris en dehors des corps armés. Non seulement pendant la première période de l'existence de la grosse artillerie, les nouveaux engins étaient dûs à des industriels, mais c'étaient ces industriels qui les servaient ; on les louait, eux et leurs canons, comme on louait les charrettes et leurs conducteurs. Il en fut ainsi jusqu'à la fin du règne de Charles VII qui donna une organisation militaire aux artilleurs en fondant les compagnies de bombardiers et coulevriniers ; à la fin du quinzième siècle, des corps entiers étaient armés d'armes à feu portatives.

C'est à dater du moment où le peuple prend une part active à la guerre, c'est-à-dire commence à la faire pour son compte, que l'emploi des armes à feu acquiert une certaine valeur. L'artillerie aux mains de la population donna aux troupes des communes une solidité qu'elle n'avait pu avoir jusque-là. Dans les pays où la constitution féodale avait moins d'homogénéité qu'en France, où les communes avaient conservé une forte organisation, l'emploi des armes à feu de main fut plus rapide et plus régulier. Tandis qu'en France, ce n'est que sous le règne de Louis XI que l'artillerie attelée et l'artillerie de main commencent à jouer un rôle important à la guerre, on voit en 1420, au siège de Barcelone, l'emploi du canon à main par les Aragonais. En 1364, quoique assez obscurément, il est déjà question d'armes à feu de main fabriquées à Pérouse. En somme, le véritable dé-

en France ; que leurs troupes étaient regardées avec une défiance mêlée de mépris par la noblesse féodale, il se trouva que lorsqu'il fallut entrer en lutte avec des voisins possédant des troupes nationales armées régulièrement par leurs communes dès le treizième siècle, les archers anglais, brabançons, bourguignons, se rencontrèrent d'abord de beaucoup supérieurs aux soldats français armés de l'arc. Au quatorzième siècle, les archers français n'étaient donc pas en état de donner à la chevalerie le secours puissant que les compagnies d'archers lui apportèrent ensuite. La défiance de la noblesse était d'ailleurs telle, que lorsque après la bataille de Poitiers, en 1356, on voulut en France créer des compagnies d'archers afin de soutenir la lutte avec l'Angleterre, on s'effraya du péril et qu'il fallut les dissoudre.

L'arc français, pendant le treizième siècle, n'était pas très grand ; il avait environ quatre pieds de long ; il était lourd, épais, et de portée peu étendue. L'arc anglais, dès le quatorzième siècle, avait cinq à six pieds de longueur ; fait habituellement de bois d'if ou d'érable, il était léger. Sa portée était de deux cents à deux cent cinquante pas. Les flèches, de bois de pin ou de frêne, avaient trois pieds environ de longueur (95 cent.). La flèche française au quinzième siècle n'avait guère que 70 cent. L'équipement de l'archer français et du bourguignon au commencement du quinzième siècle, et jusque vers 1450, se composait d'un jacque, de genouillères et de grèves ; au côté gauche il avait une longue épée droite à deux tranchants ; au côté droit, la trousse, contenant de quinze à vingt-quatre flèches, et sur le dos l'*archier*. Il n'était pas, comme l'arbalétrier, couvert du grand pavois. A dater de 1450, il y eut en France des compagnies d'archers à cheval, vêtus de la salade, de la brigandine avec mailles sur les arrière-bras, des cuissards avec genouillères, grèves et solerets. Dans la mêlée, l'arc n'était plus bon à rien, et c'est pour cela que l'archer était pourvu de l'épée pointue à deux tranchants.

Les archers des compagnies d'ordonnance étaient nobles comme les hommes d'armes et les pages. Dans l'organisation première de ces compagnies, chaque homme d'armes ne devait plus avoir que trois chevaux et deux pages ou valets armés ; chaque archer un seul cheval. D'après le témoignage formel de Matthieu de Coussy, de Martial d'Auvergne, l'homme d'armes avait trois archers avec lui, ce qui faisait six hommes par lance fournie.

N° 8. — Le *coustillier*, *guisarmier*, ou *satellite*.

Ce soldat, dont l'arme principale était la *vouge*, ce qui le fit appeler aussi *vougier*, était entré dans la suite immédiate des *gens d'armes* qui, montés à l'instar des chevaliers sous le règne de Philippe de Valois, constituèrent sur un pied nouveau la force militaire, et jouèrent dès lors le rôle principal dans les batailles. Chacun de ces hommes d'armes menait à sa suite au moins un valet, plus un coustillier armé d'une longue dague, et deux ou trois chevaux. Le *couteau*, *coustel*, *cotel*, désignation générale de plusieurs armes de main et d'hast, d'où le nom de coustilliers donné aux gens qui le portaient, n'avait point de ressemblance avec ce que nous appelons couteau. La *vouge*, qui était l'arme principale du coustillier, arme de fantassin très ancienne, se compose d'une lame, à un seul tranchant, emmanchée à l'extrémité d'un long bâton. Il y en avait de plusieurs sortes ; celle que l'on voit ici est de la fin du quatorzième siècle ; le tranchant est du côté de la concavité.

Cette arme d'art, faite pour accrocher les armures, fausser les plates, passer entr'elles, couper les jarrets des chevaux, était de bon acier. Bien maniée, c'était une arme terrible. Au quinzième siècle, on entend surtout par *vouge* une arme d'hast qui ressemble à un long couteau emmanché d'un long bâton. Il y a d'ailleurs des *vouges* de bien des formes, et les auteurs confondent souvent cette arme avec la *guisarme*, la *pertuisane* et la *hallebarde*.

Quant au *coustel à plates*, c'était un poignard dont la lame large, à deux tranchants, très plate, permettait aux coustilliers d'égorger les cavaliers démontés en passant l'arme sous le collet. On donnait le nom de *coutelière* à la gaine de ce couteau. Le *coustel à plates* est compris dans la série des *miséricordes*, des *alénas*, *haussarts* ou *faussards*, poignards plus ou moins longs, dagues en façon d'épée plus ou

moins courtes, dont les combattants faisaient usage lorsqu'ils se trouvaient trop rapprochés pour continuer à se servir de toute autre arme.

La *vouge*, si souvent confondue avec la *guisarme*, explique le nom de *guisarmier* donné au *coustillier* qui, selon l'ordonnance de 1445, entra toujours dans le personnel d'une lance fournie. Le costume du coustillier figurant ici est restitué d'après les textes, et en même temps emprunté aux peintures de la chaise de Sainte-Ursule de Bruges ; on n'en saurait donner un type invariable, à une époque où toutes les troupes étaient si loin d'être armées et vêtues de même. Ce coustillier porte une salade sans visière, un haubergeon sur lequel est passé un jacque doublé en brigandine. Les jambes ne sont nullement armées. L'éperon lié à la chaussure à la poulaine nous paraît une erreur ; nous la laissons subsister en la signalant, ayant pour principe de reproduire intégralement les documents tels que nous les trouvons, mais la grande *vouge* est une arme de fantassin. Le sabre court à lame recourbée en façon de yatagan, est plutôt une arme de cavalier. Le goût empreint d'orientalisme des Albanais ou Esclavons, des Estradiots à la solde de la république de Venise, commençait à se répandre en Europe ; sous Charles VII on se mettait déjà à l'italienne, et la forme de ce grand coutelas exotique se rattache à cette influence. Du reste, il faut le répéter, dans le détail tout était personnel, facultatif ; même sous François I<sup>er</sup>, on n'en fut pas encore à systématiser l'uniforme ; ce fut une innovation que l'obligation pour tous les hommes placés sous un même commandement d'avoir à se distinguer par un signe de reconnaissance. La marque distinctive des différents corps fut souvent la couleur de l'habit, la couleur toute seule et non la façon, et l'habillement aux couleurs du capitaine, portant ses armoiries, selon l'ordonnance de 1515, n'était que celui qui se mettait par-dessus l'armure, soit la cotte ou saie, le hoqueton ou la casaque.

N<sup>os</sup> 3, 4 et 5.

Il n'y a pas à insister sur ces figures minuscules. Le cavalier au cheval entièrement désarmé appartient à la cavalerie légère en laquelle s'était transformée la plus grande partie des hommes d'armes, à l'imitation des Albanais et des Mores de l'Italie, qui se faisaient remarquer par le succès d'une tactique nouvelle. Ils se jetaient à l'improviste sur l'artillerie que l'infanterie n'était pas assez alerte pour défendre, ou faisaient des charges à fond de train sur les corps de piétons pendant qu'ils manœuvraient, mettant la désordre dans les rangs. Toutes les armées de l'Europe enrôlèrent à l'envi ces cavaliers légers, et l'ancienne cavalerie, homme et cheval de fer vêtus, dont l'importance décroissait chaque jour, eut à se transformer en s'attachant à rendre les chevaux plus agiles, à armer l'homme plus légèrement.

La *hache de Créqui*, la hache d'armes, qui avec sa pointe avancée ressemblait déjà à la hallebarde, était emmanchée au bout d'un manche plus ou moins long. La hache à long manche était une arme de fantassin; la hache d'arçon était courte. Les combats à

la hache étaient fréquents pendant les quatorzième et quinzième siècles. Ce genre de combats avait son escrime, aussi bien pour la hache courte que pour la hache longue. La hache du cavalier se suspendait à l'arçon, du côté du fer, par un crochet longitudinal suivant le manche et faisant partie de l'arme. Le plus généralement, dès la fin du quatorzième siècle, la hache est munie d'un bec au talon pour les cavaliers, et souvent d'un dard à l'extrémité supérieure dans la prolongation du manche. Le dard long et fort de la hache à double tranchant, n<sup>o</sup> 4, semble faire de cette arme une arme d'estoc plutôt que de taille. La hache d'arçon était la dernière ressource du cavalier démonté. Pendant les treizième et quatorzième siècles, la hache que prenaient les chevaliers pour monter à l'assaut ou franchir un retranchement, était la hache d'arçon; mais au quinzième siècle, ils se servaient en ces circonstances de la hache à long manche du fantassin, qui portait le nom de *couteau de brèche*. Une garde en forme de disque y protège les mains, et à l'opposite du tranchant était une lame épaisse ou un large marteau garni de dents, qui permettait d'accrocher ou de fausser les armures.

Documents empruntés à MM. de Noirmont et Marbot, et aux *Chroniques de Froissart*; (Bib. nat. de Paris.)

Voir pour le texte : Le Catalogue du musée d'artillerie, par O. Penguilly L'Haridon; Viollet-le-duc; M. Quicherat.

